

**Déclaration d'animation musicale pour la Fête de la Musique 2019**  
**Vendredi 21 juin 2019**

**À COMPLÉTER LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES (PRIVILÉGIER LE MODE DACTYLOGRAPHIÉ)**  
**ET À RENVoyer PAR VOIE ÉLECTRONIQUE OU POSTALE AU PLUS TARD LE 21 MAI 2019**  
**(VOIR NOTICE JOINTE)**

**Seuls les formulaires dûment complétés seront pris en compte**

NOM :

PRENOM (S) :

ADRESSE DOMICILE

COURRIEL :  TÉLÉPHONE :

ANIMATION (joindre un plan ou schéma) :

EN EXTÉRIEUR

EN INTÉRIEUR

ADRESSE : NUMÉRO  TYPE DE VOIE  ARRONDISSEMENT

NOM DE LA VOIE

NOMBRE DE PARTICIPANTS (musiciens et chanteurs) :  JAUGE PUBLIC ATTENDU

TYPE DE MUSIQUE

HORAIRES PRÉVUS (créneau horaires obligatoirement entre 18h00 et 02h00)

**SIGNATURE DE L'ORGANISATEUR :**

---

**RUBRIQUES À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT SI DES ÉQUIPEMENTS SONT PRÉVUS**  
**VOIR PAGE 2**

---

**PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION :**

Compte tenu du contexte actuel lié à la menace terroriste, je vous invite à mettre en place toutes les mesures permettant d'assurer votre sécurité et celles des participants, notamment, à être particulièrement attentif à tout comportement suspect et, chaque fois que cela sera possible, à prendre les mesures de contrôle et de filtrage utiles. Le commissariat territorialement compétent pourra vous donner toutes les informations à ce sujet.

Récépissé de déclaration n°

Nom du déclarant :

Paris, le

Pour le préfet de police,

**RUBRIQUES À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT SI DES ÉQUIPEMENTS SONT PRÉVUS**

Selon la nature des installations ou l'ampleur de l'emprise sur la voie publique, l'animation peut être soumise à autorisation.

 **A l'intérieur d'un établissement**

- Nom de l'établissement :
- Type de lieu (restaurant, bar, ...) :
- Jauge public attendu :
- Joindre un dossier descriptif en cas d'aménagements complémentaires par rapport aux aménagements existants

 **En extérieur**

- **Podiums, chapiteaux, tentes** : dossier technique spécifique à déposer à l'adresse suivante :  
[pp-cabinet-fete-musique@interieur.gouv.fr](mailto:pp-cabinet-fete-musique@interieur.gouv.fr)

- **Installations de sonorisation** :

- liste du matériel,
- puissance en watts,
- nombre de haut-parleurs,
- plan d'implantation

- **Groupe électrogène** :

- implantation
- sécurisation envisagée

A noter : l'utilisation de groupes électrogènes ne peut être envisagée que s'il y a impossibilité technique attestée par le distributeur d'effectuer sur le site un branchement provisoire.

- **Mesures de sûreté envisagées** (en pièce jointe, la fiche récapitulant les mesures de sûreté à mettre en œuvre et à adapter selon l'importance et la sensibilité de votre événement)